



RAPPORT FINAL

**Atelier régional de méthodologie sur le suivi des indicateurs
des ODD relatifs au foncier rural**

Visioconférence, du 25 au 27 juillet 2023

Juillet 2023

I. INTRODUCTION

Du 25 au 27 juillet 2023, s'est tenu, par visioconférence, l'atelier régional méthodologique sur le suivi des indicateurs des ODD relatifs au foncier rural.

L'objectif principal de cet atelier régional virtuel est de renforcer les capacités des Etats membres dans le domaine du suivi des indicateurs des ODD liés au foncier rural.

Ont pris part à cette rencontre :

- les points focaux de l'ORFAO désignés par les Ministères en charge de l'Agriculture dans les Etats membres ;
- les membres du groupe régional de travail dont la CEDEAO ;
- des représentants des bureaux, instituts et agences de la statistique ;
- des représentants des bureaux des ministères de l'agriculture chargés des données agricoles ;
- les partenaires techniques mobilisés pour la formation dont Global Land Tool Network (GLTN), la FAO, Prindex et l'Observatoire Mondial du Foncier, et
- des Cadres de la Commission de l'UEMOA.

La liste des participants est jointe en annexe I.

II. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par une seule allocution prononcée par **Monsieur Kako NUBUKPO**, Commissaire chargé du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN), au nom de **Monsieur Abdoulaye DIOP**, Président de la Commission de l'UEMOA et en son nom propre.

Dans cette allocution, Monsieur le Commissaire a souligné l'importance que la Commission de l'UEMOA accorde au foncier rural qui est l'une des problématiques au cœur du processus d'intégration régionale. Il a rappelé qu'à la suite du lancement de l'ORFAO en novembre 2022, la Commission de l'UEMOA compte, dans le cadre de son opérationnalisation, appuyer ses Etats membres dans la prise de décision basée sur des données probantes dans le domaine du foncier rural en mettant l'accent sur les trois indicateurs des ODD y relatifs.

C'est dans ce cadre que le présent atelier régional méthodologique est organisé en collaboration avec les partenaires techniques dont le Global Land Tool Network (GLTN) de l'ONU Habitat, la FAO, l'Observatoire Mondial du Foncier et la Banque Mondiale.

Monsieur le Commissaire a mentionné que, dans le cadre de son appui dans le domaine du suivi des indicateurs des ODD, en plus de cet atelier, la Commission de l'UEMOA compte mettre à disposition de ses Etats membres des appuis financiers qui serviront à produire des rapports d'état des lieux sur le domaine.

Après avoir remercié les délégations des Experts et les partenaires techniques mobilisés, il a exhorté tous les participants à suivre la formation et à formuler des recommandations à l'endroit des Etats membres et de la Commission de l'UEMOA qui serviront à faire avancer l'agenda du suivi desdits indicateurs.

A la suite de son allocution, un tour de table a été fait pour permettre aux différents participants de se présenter.

La cérémonie d'ouverture a été clôturée par la prise d'images.

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés en plénière sous la direction d'un présidium.

3.1. Mise en place du présidium

Conformément aux règles pertinentes relatives à l'organisation des rencontres de la Commission de l'UEMOA, le présidium est composé comme suit :

- **Président** : Monsieur OUATTARA Nanakan de la Côte d'Ivoire ;
- **1^{er} Rapporteur** : Monsieur CAMARA Mamadu Serra de la Guinée-Bissau ;
- **2^e Rapporteur** : Monsieur CAMARA Mohamed du Mali.

3.2. Adoption des projets d'ordre du jour et du programme de travail

Le projet d'ordre du jour a été examiné et adopté par les participants sans amendement. Quant au programme de travail, les amendements suivants y ont été apportés :

- jour 1 : le remplacement de la présentation introductive sur les indicateurs des ODD relatifs au foncier rural par celle de la note de cadrage de l'atelier, le contenu des deux étant le même ;
- jour 2 : la proposition d'une présentation conjointe de la méthodologie des indicateurs 1.4.2 et 5.a.1 par la FAO et GTLN, en lieu et place de deux présentations distinctes ; l'ajout d'une présentation de la Banque Mondiale relative à l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages ;
- jour 3 : le report de la présentation de la FAO sur l'indicateur 5.a.2 à 10h et la présentation du rapport en vue de sa validation dans l'après-midi

3.3. Présentation des objectifs de l'atelier

La présentation des objectifs de l'atelier a permis de fixer l'attention des participants sur ce qui est attendu et de partager avec eux les informations relatives au déroulement de la rencontre qui concerne les trois indicateurs suivants :

- l'indicateur 1.4.2 des ODD est composé de deux parties :
 - A : mesure l'incidence des adultes disposant de documents légalement reconnus sur la terre parmi la population adulte totale ;
 - B : se concentre sur l'incidence des adultes qui déclarent avoir des droits de propriété foncière perçus et sûrs parmi la population adulte.

Les parties (A) et (B) fournissent deux ensembles de données complémentaires sur la sécurité des droits fonciers et sont ventilées par sexe et par type de régime foncier.

- l'indicateur 5.a.1 se concentre sur la population dont les moyens de subsistance sont liés aux terres agricoles, c'est-à-dire les ménages agricoles :
 - A: mesure la prévalence de la propriété / des droits d'occupation des terres agricoles dans la population de référence (ménages agricoles), par sexe ;
 - B: permet de contrôler la part des femmes dans les ménages agricoles ayant des droits de propriété ou d'occupation sur des terres agricoles par rapport au nombre total d'individus ayant des droits de propriété ou d'occupation.

L'indicateur permet de surveiller le niveau de privation de cette population et les inégalités entre les sexes au sein de cette population.

- l'indicateur 5.a.2 met l'accent sur le degré de protection des droits des femmes à la terre par la législation nationale (non limité aux terres agricoles ou aux populations agricoles). Il s'agit d'un indicateur juridique apprécié à travers six questions centrales.

3.4. Présentations faites par les Etats membres

Les présentations des pays ont porté, entre autres, sur les mécanismes nationaux de suivi des ODD, d'un côté et de l'autre, sur le suivi des indicateurs des ODD relatifs au foncier rural.

De manière spécifique en ce qui concerne les présentations, il convient de noter que :

- **s'agissant du Benin**

Le pays a mis en place en 2016 un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD piloté par la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable (DGCS-ODD) et l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD). Il est composé de deux instances que sont le Comité d'Orientation et le Comité Technique de Pilotage dont la mission est d'assurer la prise en compte des cibles prioritaires des ODD dans le système de planification du pays.

Par ailleurs, pour le suivi global des indicateurs ODD, le Bénin a élaboré son dernier rapport de suivi en 2021 intitulé "Rapport national 2021 de suivi de la mise en œuvre ODD". En ce qui concerne les indicateurs 1.4.2 et 5.a.1, seul l'indicateur 1.4.2 a été calculé en 2015 à partir des données de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICOV). 0,4% de la population adulte totale dispose de la sécurité des droits fonciers sur au moins une parcelle.

Les indicateurs 5.a.1(a et b) n'ont pas encore été calculés bien que les données aient été collectées lors de l'enquête EHCVM 2018-2019.

- **s'agissant du Burkina Faso**

La contextualisation et l'alignement des politiques publiques aux ODD ont permis de définir les cibles prioritaires dans les politiques et stratégie de développement. Ainsi sur 100 cibles, 89 ont été prises en charge, ce qui a permis au Burkina Faso de disposer d'un profil ODD. Les résultats obtenus servent de base à l'élaboration du Rapport National Volontaire (2019 et 2023) ainsi que des rapports périodiques et des notes de politique (exemple ODD 16) dans le cadre du suivi des ODD.

Le questionnaire de l'Enquête Permanente Agricole (EPA) qui est conduite annuellement ainsi que celui du deuxième recensement général de l'agriculture (RGA II) intègrent des questions relatives au foncier rural. Toutefois, il faut noter que des améliorations sont nécessaires pour parfaire la collecte et la précision des indicateurs. Pour la prochaine campagne, il est prévu l'amélioration des outils de collecte en vue de prendre en compte les aspects sur la perception de la sécurité foncière.

Le pays a initié un processus d'élaboration d'une stratégie de comblage du gap identifié dans l'atteinte des ODD.

- **s'agissant de la Côte d'Ivoire**

Le dispositif national de suivi des ODD se fait à travers le Plan National de Développement (PND) élaboré par le Ministère du Plan et du Développement et qui prend en compte les ODD dans ses différents programmes.

Dans son PND 2021-2025, il est priorisé 40 cibles et 70 indicateurs des ODD dont l'indicateur 1.4.2. Quant à l'indicateur 5.a.1, il a été renseigné par l'EHCVM 2018. Toutefois, les acteurs ont noté un besoin de relecture des modalités de réponse du questionnaire EHCVM proposées pour mieux être conforme au cadre juridique national.

Une enquête agricole appelée « initiative 50x2030 » est en cours. Elle permettra de capter comme informations sur le foncier rural : le titre de propriété et le titre d'occupation des parcelles rurales.

Il y'a un système permanent dénommé Enquête Permanente Agricole qui se fera de façon annuelle à la suite du module complémentaire du Recensement des Exploitations et Exploitants Agricoles (REEA). Elle prévoit aussi de capter comme informations sur le foncier rural : le mode d'acquisition, le titre de propriété et le titre d'occupation des parcelles rurales.

- **s'agissant de la Guinée-Bissau**

Le pays dispose de sa Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) (2015-2017), suivie d'une seconde (2018-2020) et un Examen National Volontaire (ENV) a été présenté lors du Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable en juillet 2022.

Le pays ne dispose pas encore d'initiatives de renseignements des indicateurs des ODD relatifs au foncier rural mais il y a un recensement agricole en perspective avec l'appui de la FAO et ses partenaires. Il est aussi nécessaire le financement des enquêtes agricoles annuelles qui prennent en compte les aspects fonciers. Par ailleurs, l'élaboration d'une politique foncière nationale serait souhaitable et qui définisse les orientations stratégiques en matière foncière dans le pays.

- **s'agissant du Mali**

Le gouvernement a mis en place l'alignement et l'intégration des ODD dans le référentiel de développement du pays avec l'appui technique et financier du PNUD en retenant 77 cibles prioritaires des ODD en lien avec le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2019-2023 dont le pilotage a nécessité quatre (4) groupes thématiques dont un sur la Croissance économique inclusive et durable où sont discutées les questions du foncier.

Le Mali réalise une enquête agricole depuis plus de quarante ans, les variables sur la propriété foncière qui sont prises en compte méritent d'être mieux adaptées aux ODD. Ce besoin pourrait être pris en compte dans le cadre du Projet d'Amélioration et d'Harmonisation des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAO) et de l'initiative 50x2030 qui doivent renforcer l'enquête agricole afin qu'elle soit permanente (c'est à dire collecter les données pendant toute l'année) pour disposer des variables au profit des indicateurs ODD et d'autres besoins du pays. Pour la sécurisation du foncier rural, le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) en perspectives en novembre 2023 permettra d'immatriculer les fonciers ruraux en collaboration avec le service chargé d'attribuer le numéro d'identification nationale unique cadastrale (NINACAD).

- **s'agissant du Niger**

Le Niger a conduit un exercice de définition des cibles prioritaire des ODD qui s'alignent sur le Plan de Développement Economiques et Social (PDES). C'est ainsi que le pays a retenu 16 objectifs sur les 17 (à l'exception de l'ODD 14 relatif à la vie aquatique), 100 cibles sur les 169, 229 indicateurs sur 232 sont définis.

148 indicateurs font l'objet d'un suivi régulier, parmi lesquels 66 s'alignent avec le Cadre de Mesure de Résultat (CMR) du PDES.

Les indicateurs 1.4.2 et 5.a.1 ont été renseignés à travers l'EHCVM et le projet "Mesurer les droits des individus à la terre" mis en œuvre par la FAO. Quant à l'indicateur 5.a.2, le Niger a fait beaucoup d'efforts dans la garantie des droits fonciers.

Le Niger conduit également deux enquêtes annuelles :

- Enquête Prévision et Estimation des Récoltes (EPER) pour la campagne pluviale ;
- Enquête horticole (EH) pour la saison sèche.

Toutes ces deux enquêtes prennent en compte la question sur le mode d'accès à la terre. Cependant ces enquêtes ignorent la question sur la perception et la sécurisation foncières.

- **s'agissant du Sénégal**

Le suivi de la mise en œuvre des ODD au Sénégal est assuré par le ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération (MEPC), sous la supervision du Cadre harmonisé de suivi évaluation des politiques publiques (CASE), placé sous l'autorité directe du Président de la République, dont le rôle consiste à développer et coordonner tous les mécanismes et instruments de l'État en matière de suivi-évaluation des politiques publiques.

Le Ministère de l'Agriculture de 2017 en 2022 a adopté l'approche AGRIS pour l'enquête agricole annuelle (EAA) qui a permis de renseigner 4 ODD.

À partir de 2022, avec la mise en œuvre l'initiative 50x2030 un 5ième ODD « proportion de la superficie agricole consacrée à l'agriculture productive et durable » pourra être renseigné. Avec l'appui de la FAO, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet AGRIS et de l'initiative 50x2030, le Ministère de l'Agriculture a renseigné les ODD 5.a.1.a et 5.a.1.b de 2018 à 2022. Le Ministère a aussi renseigné l'indicateur ODD 5.a.2.

Concernant l'ODD 1.4.2, la FAO a estimé pour le Sénégal en utilisant l'EHCVM 2018/2019. Par ailleurs, le pays met en œuvre, en partenariat avec l'ONU Habitat, le projet « Indicateurs désagrégés sur la sécurité des droits fonciers pour des politiques et actions qui ne laissent personne de côté en Afrique » coordonné par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) en collaboration avec les Ministères sectorielles, les Ministères techniques, les Agences étatiques qui interviennent directement dans la gestion du foncier et des données foncières et le Projet Cadastre et Sécurisation Foncière (PROCASEF) qui constituent des opportunités de collecte de plus de données.

Ce projet est une opportunité pour renseigner l'indicateur 1.4.2.

- **s'agissant du Togo**

La mise en œuvre des ODD a été internalisée dans le Plan national de développement (PND) 2018-2022. En 2020 le réajustement du PND a pris en compte les conséquences liées à la pandémie de COVID 19 ce qui a conduit à l'adoption de la feuille de route gouvernementale Togo 2025 mettant ainsi le social au premier plan des actions de développement.

Cette feuille de route est déclinée en 10 ambitions et 42 projets et réformes prioritaires dont la réforme de la politique foncière agricole. Au total, 42 cibles ont été priorisées. Cependant les indicateurs fonciers ne sont pas renseignés.

Par ailleurs, l'enquête agricole se tient annuellement et ne prend suffisamment pas en compte la question foncière. En perspective, le recensement agricole qui est en cours de préparation pourrait les prendre en compte.

La tenue de cet atelier sur les indicateurs relatifs au foncier rural constitue une opportunité pour le Togo d'adresser la problématique afin de disposer des données fiables sur le foncier rural.

3.6. Débats et discussions

Les diverses présentations ont donné lieu à de fructueux échanges marqués par des observations et des contributions portant sur :

- la nécessité de la contextualisation ou adaptation au niveau national des questionnaires d'enquêtes proposées au niveau international dont l'EHCVM ;
- la nécessité d'harmoniser la définition de "parcelle" entre les Etats membres ;
- la nécessité d'appuyer les Etats membres à disposer de politiques foncières rurales ou leur relecture.

3.7. Présentation du Département des Politiques Economiques et de la fiscalité intérieure

Elle a été faite par **Monsieur Mahaman Sani GARBA** et a porté sur les données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) réalisée en 2018/19 dans les huit pays de l'UEMOA.

L'EHCVM a permis de collecter les données suivantes :

- la superficie moyenne des parcelles de champs détenues par les ménages en zone UEMOA est de 4,9 ha ;
- il existe un écart entre les superficies moyennes des parcelles détenues par les ménages dirigés par les hommes (5,19 ha) et celles des ménages dirigés par les femmes (2,2 ha) ;
- les superficies moyennes de parcelles des champs des ménages ruraux (5 ha) sont supérieures à celles des ménages urbains (3,2 ha) ;
- Il n'existe pas de lien entre les superficies moyennes des parcelles détenues par les ménages et le niveau d'instruction du chef de ménage ;
- les superficies moyennes des parcelles de champs des ménages varient fortement entre les Etats membres de l'UEMOA. Les valeurs les plus élevées sont observées en Côte d'Ivoire (8,84 ha), au Togo (8,51 ha) et au Bénin (7 ha), tandis que les valeurs les plus faibles sont relevées au Burkina Faso (1,77 ha) et au Sénégal (2,26 ha) ;
- plus de trois quart de ménages sont propriétaires des parcelles des champs qu'ils exploitent ;
- plus de 77,6% de parcelles exploités par les ménages dirigés par les hommes leur appartiennent. Tandis que les ménages dirigés par les femmes ne sont propriétaires que de 66,7 % des champs qu'elles exploitent ;
- en zone UEMOA, l'héritage constitue le principal mode d'acquisition des parcelles de champs (78%), suivi du don (11%) et de l'achat (7%) ;

- la crainte de la perte des droits fonciers ruraux est liée à l'héritage (42,7%) à l'expropriation (29,2%) et aux litiges relatifs aux limites de terrains (14%).

3.8. Présentation sur les indicateurs 1.4.2 et 5.a.1

La présentation a été faite par **Monsieur Armand NDILMBAYE** de l'ONU Habitat.

Dans sa présentation, il a abordé les points suivants :

- la définition du régime foncier qui renvoie aux relations entre les institutions et les individus en lien avec la terre, le régime foncier distinguant entre le droit coutumier et le droit formel ;
- la définition de la sécurité foncière qui renvoie à l'assurance que les droits sur la terre dont on dispose, quel que soit leur nature, ne seront pas contestés et que, s'ils le sont, ils seront confirmés par des autorités. La sécurité foncière ayant une dimension subjective, elle est appréciée à travers plusieurs dimensions dont la durée, le niveau de protection et la robustesse du droit de propriété. La sécurité foncière distingue entre la sécurité *de jure, de droit* et la perception ;
- l'absence de lien mécanique entre la détention d'un droit foncier et la perception sur ce droit : au Sénégal, l'absence de documentation n'induit pas forcément une perception d'insécurité alors qu'au Maroc et en Ethiopie, la perception de l'insécurité foncière persiste malgré la détention de titre sur la terre ;
- le projet "Indicateurs désagrégés sur la sécurité des droits fonciers pour les politiques et actions qui ne laissent personne de côté en Afrique" 2021-2024 est mis en œuvre dans cinq pays en Afrique dont le Sénégal en Afrique de l'Ouest ;
- l'harmonisation des méthodologies des indicateurs 1.4.2 et 5.a.1 car les deux mettent l'accent sur la perception et la documentation des droits fonciers légalement reconnus conduisant à l'élaboration d'un questionnaire unique ;
- la nécessité de la contextualisation des méthodologies au niveau national pour prendre en compte le cadre juridique.

A la suite de cette présentation, les points suivants ont été discutés :

- la nécessité de fournir des données désagrégées par âge et par sexe en matière foncière ;
- concernant l'Indicateur 1.4.2 relativement à la documentation des droits fonciers, explorer la possibilité de collecter les données au niveau administratif ;
- l'absence de lien entre la détention de titre et la perception des acteurs ;
- Pour l'indicateur 1.4.2, décider du niveau pertinent de collecte de la donnée, au niveau ménage ou individu ;
- la nécessité de faire la distinction entre "documents authentifiés et prendre en compte la population d'adultes qui a besoin de se faire établir un document sur le foncier rural ;
- prendre en compte les jeunes titulaires de droits, même ceux n'ayant pas 18 ans.

3.9. Présentation sur l'indicateur 5.a.2

La présentation a été faite par **Clara Park**, point focal de l'indicateur 5.a.2 à la FAO, accompagnée de **Muriel Veldman** et de **Ghita Abouyoub**.

La présentation a mis en évidence l'importance de la place des femmes dans le secteur agricole. Elles occupent 66% des emplois dans le domaine de l'agroalimentaire. Toutefois, les hommes possèdent davantage de terres que les femmes dans 40 pays sur 46, et dans 26 pays sur 31 en Afrique. Aussi la proportion de femmes parmi les propriétaires fonciers a progressé dans 10 pays sur 18 au cours des dix dernières années, des avancées substantielles ayant été observées dans plusieurs pays en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.

Pour une meilleure prise en compte des droits fonciers des femmes, la FAO a initié, en lien avec les ODD, un processus de consultation au niveau mondial pour l'élaboration d'un outil de diagnostic juridique pour s'assurer de la prise en compte de six points centraux dans les législations nationales dont :

- Proxy A : l'enregistrement conjoint obligatoire ou encouragé ;
- Proxy B : Consentement obligatoire du conjoint pour les transactions foncières ;
- Proxy C : Égalité des droits de succession pour les femmes et les filles ;
- Proxy D : Allocation de financements ;
- Proxy E : Reconnaissance formelle du droit ou de la tenure coutumière ;
- Proxy F : Quotas obligatoires pour la participation des femmes.

La FAO a fait le diagnostic des législations des Etats membres de l'UEMOA, sauf pour la Guinée-Bissau.

A l'issue de la présentation, les points suivants ont été discutés :

- la réflexion sur la nécessité de faire un second round de données sur l'indicateur 5.a.2, en lien avec l'inertie des cadres légaux ;
- l'accompagnement de la Guinée-Bissau pour le renseignement de l'indicateur 5.a.2 ;
- l'importance de données complémentaires, réfléchir à d'autres indicateurs domestiques au niveau régional et national ;
- la disponibilité de la FAO à poursuivre les actions en termes de renforcement de capacités au bénéfice des Etats membres ;
- la réflexion sur l'utilisation des données comme intrant à la prise de décision dans le domaine du foncier rural ;
- la nécessité de la contextualisation de la méthodologie de l'indicateur 5.a.2, en fonction des orientations juridiques nationales ;
- l'élaboration de stratégies de comblage pour l'indicateur 5.a.2 pour tous les pays ;
- la nécessité d'explorer des opportunités de formulation de projets régionaux sur le suivi des indicateurs relatifs au foncier rural.

3.10. Discussions générales sur la suite de l'assistance technique et financière sur le suivi des indicateurs des ODD relatifs au foncier rural aux Etats membres, notamment la production des rapports pays

La discussion a été menée en plénière et a permis de retenir les points ci-après :

- mise en place au niveau national d'un groupe de travail sur le suivi des indicateurs des ODD relatifs au foncier rural comprenant des représentants du dispositif national de suivi des ODD et des parties prenantes de la gouvernance du foncier rural ;
- élaborer et mettre en œuvre une feuille de route sur le suivi des indicateurs des ODD relatifs au foncier rural.

Les présentations complètes sont jointes en annexe II.

IV. RECOMMANDATIONS

A l'issue des travaux, les recommandations suivantes ont été formulées à l'endroit :

- **des Etats membres :**

- intégrer, de manière systématique, l'ensemble des questions liées au foncier rural (y compris la perception des acteurs sur la sécurité foncière) dans les enquêtes et les recensements agricoles réalisés dans les Etats membres ;
- renforcer les capacités techniques des dispositifs nationaux statistiques et autres acteurs dans la maîtrise et l'utilisation des outils de collecte de données agricoles.

- **de la Commission de l'UEMOA :**

- actualiser le questionnaire de l'EHCVM afin d'adapter les modalités de réponse aux cadres juridiques nationaux ;
- proposer un modèle de rapport pour l'élaboration du rapport pays relatif à l'état des lieux des indicateurs sur le foncier rural en lien avec les ODD ;
- appuyer les Etats membres à se doter de politiques foncières sensibles aux données.

V. CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture de l'atelier a été présidée par Monsieur Moussa DOUMBIA, Directeur des Ressources Animales et Halieutiques. Il a, au nom du Commissaire chargé du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN) et du Président de la Commission de l'UEMOA rappelé les points abordés ainsi que les résultats obtenus.

Il a rappelé les défis qui interpellent les acteurs dans la sécurisation du foncier rural dans les Etats membres d'une part et la nécessité de disposer de données probantes pour informer les prises de décision, d'autre part. Il a en outre, félicité les participants pour les efforts déployés au cours des travaux qui ont permis d'atteindre les objectifs de l'atelier. Il a remercié les partenaires, notamment la FAO et l'ONU Habitat pour leur contribution à l'animation de la rencontre.

Pour terminer, il a réitéré l'engagement des Hautes Autorités de la Commission de l'UEMOA pour la mise en œuvre des recommandations formulées à son endroit et a souhaité un bon retour à tous les participants dans leurs pays respectifs, avant de déclarer clos les travaux de l'atelier régional méthodologique sur le suivi des indicateurs des ODD relatifs au foncier rural.

Fait à Ouagadougou, le 27 juillet 2023



OUATTARA Nanakan
Président de séance



CAMARA Mamadu Serra
1^{er} Rapporteur



CAMARA Mohamed
2^e Rapporteur

Atelier régional méthodologique de suivi des indicateurs des Objectifs de Développement Durable liés au foncier rural

VISIOCONFERENCE, DU 25 AU 27 JUILLET 2023

LISTE DES PARTICIPANTS

I. PARTICIPANTS DESIGNES PAR LES ETATS MEMBRES

	Etat membre	Nom	Structure	Contact
1	Bénin	NOURCHID Abdel Rachid	Point focal ORFAO	nourchid@yahoo.fr +229 97 72 05 21
2		ALI Ouorou Téré		+229 96 70 56 57 alioutere@gmail.com
3		FADO C. Alexis		+229 95 67 55 59 afado@instad.bj
4	Burkina Faso	NACANABO Mady	Point focal ORFAO	nacanabomad@yahoo.fr +226 70 17 24 79
5		KIENDREBEOGO Sandaogo	INSD	kiendrebeogos@yahoo.fr +226 76 89 72 67
6		NIKIEMA Adama	DGESS/MARAH	nikiemaadamaserge@yahoo.com +226 76 70 23 52
7	Côte d'Ivoire	OUATTARA Nanakan	Point focal ORFAO	ouattnanakan@yahoo.fr +225 07 90 48 09
8		Ahmed Kafougona BERTHE	Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique (DSDI) – MEMINADER	ak.berthe@agriculture.gouv.ci +225 07 59 97 29 33
9		FOFANA N'Damoua	Direction des Etudes, de la Recherche et de l'Ingénierie (DERI) – Institut National de la Statistique (INS)	fofdamoua8284@gmail.com +225 07 47 76 73 95

10		DIOMBERA Kaoussou	Point focal ORFAO	kadiombera@yahoo.fr +245 955 804 851
11	Guinée- Bissau	GOMES Amona Edson Lisandro	INS	gomesamonae@gmail.com +245 955 175 910
12		Mr Mamadu Serra CAMARA		+ 245 955 956 259 mamaduserra@gmail.com
13	Mali	MAIGA Abdoul Karim	Point focal ORFAO	abdou.peace@yahoo.fr +223 73 52 29 81
14		Mouhamed CAMARA	Direction Nationale du Génie rurale	moca3232moca@gmail.com +223 77 67 95 05
15		TRAORE Modibo	Chef du Département des Statistiques Agricoles et Environnementales	modibo.traore@instat.gouv.ml +223 65 67 00 79
16	Niger	HANKOURAOU Abdoul Razak	Point focal ORFAO	razakih@gmail.com +227 96 40 12 92
17		Nassirou Mounkaila Sanda	Institut National de la Statistique	nmounkaila@ins.ne + 227 96 96 96 67
18		M. Malam Alassane Salissou	Direction de la statistique du Ministère de l'Agriculture	malam.alassane@gmail.com +227 96 48 68 17
19	Sénégal	DIENG Tanor Meissa	Point focal ORFAO	tanordiang@yahoo.com +221 77 560 52 32
20		Dasylla Sylvie	DAPSA	sylvie_da_sylva@yahoo.fr
21		Mme Ndeye Khoudia Laye SEYE	ANSD	khoudia.seye@ansd.sn +221 77 317 80 20
22	Togo	SOULOU Lalawe	Point focal ORFAO	souloumoise@gmail.com +228 90 34 46 42
23		LEWOKI Bedemano	Agro économiste à la direction des statistiques, de l'information et de la documentation	emmelewoke@yahoo.fr +228 90 99 20 96
24		DAO A, WIYAO	Chef division à la direction de la planification du ministère du développement et de la coopération.	daoalaza@gmail.com +228 90 36 57 74

II. LES PARTENAIRES

25	Armand NDILMBAYE	Global Land Tool Network	armand.ndilmbaye@un.org
26	Clinton OMSULA	Global Land Tool Network	clinton.omusula@un.org
27	Felicien Donat Edgar Towenan Accrombessy	Banque Mondiale/Togo	accrombessy@worldbank.org
28	Clara Park	FAO	clara.Park@fao.org
29	Muriel Veldman	FAO	muriel.Veldman@fao.org
30	Ghita Abouyoub	FAO	ghita.Abouyoub@fao.org
31	Veronica BOERO	FAO	veronica.Boero@fao.org
32	Ward ANSEEW	FAO/Observatoire Mondial du Foncier	w.anseeuw@landcoalition.org

III. PERSONNES-RESSOURCES, MEMBRES DU GROUPE REGIONAL DE TRAVAIL

	Etat membre	Nom	Structure	Contact
33	Bénin	KOUGBLENOU Dossa Victorien	Directeur de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)	kougblen@gmail.com +229 63 66 98 31
34	Togo	ALINON Koffi	Chercheur CIRAD – SELMET AT projet ACCEPT	koffi.alinon@gmail.com +337 69 22 55 24

IV. LES INSTITUTIONS REGIONALES, MEMBRES DU GROUPE REGIONAL DE TRAVAIL

	Institution	Nom	Fonction	Contacts
35	CEDEAO	GLE Emmanuel Koffi	Chargé de programmes, développement rural et gouvernance foncière à la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural	kgle@ecowas.int
36	ROPPIA	Pierre Aimé OUEDRAOGO	Appui-technique	aimepierre69@gmail.com
37	CILSS	DJEGA Imorou OROU	Point focal ORFAO	imorou.djega@cilss.int
38	IPAR	BA Cheikh Oumar	Directeur Exécutif	coba@ipar.sn
39	YILAA	HOUEDJI Innocent Antoine	Coordonnateur de Youth Initiative for Land in Africa	+22 177 633 22 55 ahouedji@yilaa.org +229 97 89 20 95

V. PARTICIPANTS DE LA COMMISSION DE L'UEMOA

40	Kako NUBUKPO	Commissaire chargé du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement	
41	Abidé ASSOGBA/BATOM	Conseiller technique	massogba@uemoa.int
42	Roland AMADOTOR	Chargé de mission	kmamadotor@uemoa.int
43	Moussa DOUMBIA	Directeur des Ressources Animales et Halieutiques	+226 25 42 51 80 mdoumbia@uemoa.int
44	Ibrahima KA	Professionnel chargé du Foncier Rural	+226 25 42 51 79 ika@uemoa.int
45	Denise KIEMNOGO YONI	Chef Secrétariat du DRAH	+226 25 42 51 81 kydenise@umeoa.int
46	Maman Mariam ZONGO	Chargée du Protocole	+226 25 42 51 98 mmzongo@uemoa.int
47	Dorosso TANOU	Huissier	+226 25 42 53 02 tdorosso@uemoa.int
48	Mahaman Sani GARBA MAHAMAN	Département des Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure	msgarba@uemoa.int
49	David BEYI	Département du Développement Humain (DDH)	dbeyi@uemoa.int
50	Mame Abdoulaye SARR	Département de l'Aménagement du Territoire Communautaires et des Transports	masarr@uemoa.int